RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture

Arrêté du 27 AVR. 2822

accréditant le CEFEDEM Normandie en vue de la délivrance de diplômes nationaux

NOR: MICD2212863A

La ministre de la culture,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, L. 759-1 à L. 759-3, D. 612-34, D. 613-1 à D. 613-5, D. 759-1 à D. 759-3;

Vu le décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 modifié relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique ;

Vu le décret n° 2017-778 du 4 mai 2017 relatif au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2011 modifié relatif au diplôme d'Etat de professeur de musique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 fixant les modalités d'accréditation de certains établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 fixant les modalités d'accréditation des établissements publics nationaux d'enseignement supérieur de la création artistique et des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques en vue de la délivrance des diplômes conférant un grade universitaire défini à l'article L. 613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels en date du 11 février 2022,

Arrête:

Article 1er

À compter de l'année universitaire 2022-2023, le CEFEDEM Normandie est accrédité en vue de la délivrance du diplôme figurant en annexe.

Article 2

Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 AVR. 2022

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche,

Denis Declerck

Annexe

Diplôme	Année d'accréditation	Fin d'accréditation
Diplôme d'État de professeur de musique	2022-2023	2027-2028
Discipline accompagnement		
Option danse		
Option musique		
Discipline direction d'ensembles		*
Option instrumentaux		
Option vocaux		
Discipline enseignement instrumental ou vocal		
Domaine classique à contemporain		
Domaine jazz et musiques improvisées		
Domaine musique ancienne		
Domaine musiques actuelles amplifiées		
Domaine musiques traditionnelles		*
Discipline formation musicale		
Discipline culture musicale		
Discipline écriture		
Discipline création musicale contemporaine		
Option composition instrumentale et vocale		
Option composition électroacoustique sur support et		
temps réel		
Option musique mixte		